QualiPaysage
Faites la différence

QUALIFICATION « SPÉCIALISÉE »

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Terrains de sport en gazon naturel et hybride, entretien

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Informations générales

Acheteur	
Consultation	
Entreprise analysée	
Qualification QualiPaysage visée	**Spécialisée, Terrains de sport en gazon naturel et hybride, entretien**
Date de l'analyse	
Analyste	

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises assurant les travaux d'entretien courant et de régénération de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel ou hybride, d'entraînement ou de compétition, conformément aux normes et réglementations en vigueur (Normes AFNOR P90-113 et P90-111, règlements des fédérations sportives concernées, fascicule 35).

Statut Spécialisé : terrains de football, rugby, hockey et baseball engazonnés/stabilisés ; entretien et/ou régénération de terrains et/ou demi-terrains.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et le matériel en sa possession.

Les prestations comportent 14 tâches d'entretien courant et de régénération. Pour le statut Spécialisé, au moins 8 des 14 tâches doivent pouvoir être cumulées sur l'ensemble des attestations, avec 4 attestations minimum.

Une extension à d'autres sports est admise dans les limites prévues par le référentiel pour les travaux d'entretien ou de régénération de sols équestres ou de golfs.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience en entretien courant et régénération de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel ou hybride ;
- de maîtrise d'au moins 8 des 14 tâches techniques prévues par le référentiel ;
- de nombre, montant cumulé, variété et récence des références ;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées ;
- de compétences, diplômes et expérience du dirigeant et d'au moins un cadre, ou a minima d'un TAM 3 pour les entreprises de moins de 20 salariés ;
- de présence d'au moins un Certiphyto décideur ou opérateur valide ;
- d'encadrement des équipes opérationnelles et de conduite des chantiers ;

- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise ;
- de détention du matériel spécifique aux terrains de sport.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et le matériel en sa possession.
- Au moins 8 des 14 tâches décrites par le référentiel doivent pouvoir être cumulées sur l'ensemble des attestations, avec 4 attestations minimum.
- Le montant cumulé des attestations doit atteindre 120 000 € HT. Le dossier comporte au minimum 4 attestations et au maximum 10 attestations, toutes datées de moins de 4 ans et présentant des travaux variés d'entretien et/ou de régénération.
- Trois à quatre photographies minimum par chantier sont jointes à chaque attestation de travaux pour permettre une meilleure compréhension et appréciation des travaux.
- Le dossier comprend le CV du dirigeant et d'au moins un cadre ou, pour les entreprises de moins de 20 salariés, a minima un TAM 3. Les années d'expérience dans l'activité terrains de sport et les diplômes obtenus doivent être clairement justifiés.
- Pour le dirigeant ainsi que pour le ou les cadres : BTS Aménagements paysagers + 2 années d'expérience dans l'activité terrains de sport ; ou autre diplôme de niveau 5 hors filière paysage + 2 années minimum à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport, chef d'équipe TAM 4 minimum ; ou, à défaut, 3 années minimum à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport dans un établissement privé ou public.
- L'entreprise dispose d'au moins une personne titulaire d'un Certiphyto décideur, celui du dirigeant non salarié étant accepté, ou opérateur valide.
- Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est exigé par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris. La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.
- Un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers est exigé par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.
- L'entreprise fournit la liste du matériel spécifique aux terrains de sport propre à l'entreprise.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	**Définition – Nature de l'activité** L'entreprise assure les travaux d'entretien courant et de régénération de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel ou hybride, d'entraînement ou de compétition.	Extrait Kbis ; présentation de l'entreprise ; mémoire technique ; références de travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
Statut Spécialisé						
2	**Types de terrains** La qualification Spécialisée couvre les terrains de football, rugby, hockey et baseball engazonnés/stabilisés.	Références ; attestations ; certificats de capacité ; mémoire technique.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
3	**Nature des prestations** La qualification couvre l'entretien et/ou la régénération de terrains et/ou demi-terrains.	Attestations de travaux ; certificats de capacité ; descriptifs de chantier.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
4	**Norme AFNOR P90-113** Les travaux sont réalisés conformément à la norme AFNOR P90-113.	Mémoire technique ; procédures ; références ; justificatifs adaptés.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
5	**Norme AFNOR P90-111** Les travaux sont réalisés conformément à la norme AFNOR P90-111.	Mémoire technique ; procédures ; références ; justificatifs adaptés.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
6	**Règlements des fédérations sportives** Les travaux sont réalisés conformément aux règlements des fédérations sportives concernées.	Mémoire technique ; procédures ; références ; justificatifs adaptés.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
7	**Fascicule 35** Les travaux sont réalisés conformément au fascicule 35.	Mémoire technique ; procédures ; références ; justificatifs adaptés.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
8	**Personnel propre de l'entreprise** Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Mémoire technique ; procédures ; références ; justificatifs adaptés.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
9	**Matériel en possession de l'entreprise** Les travaux sont réalisés avec le matériel en sa possession.	Mémoire technique ; procédures ; références ; justificatifs adaptés.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
10	**Tâche 1/14 – Tontes** Les prestations peuvent comprendre les tontes.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
11	**Tâche 2/14 – Implantation et réalisation des traçages** Les prestations peuvent comprendre l'implantation et la réalisation des traçages.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
12	**Tâche 3/14 – Engrais / plan de fertilisation** Les prestations peuvent comprendre la mise en œuvre des engrais selon un plan de fertilisation.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
13	**Tâche 4/14 – Sablages et amendements** Les prestations peuvent comprendre les sablages et les amendements organiques ou minéraux.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
14	**Tâche 5/14 – Semis de regarnissage** Les prestations peuvent comprendre les semis de regarnissage.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
15	**Tâche 6/14 – Traitements phytopharmaceutiques / biostimulation** Les prestations peuvent comprendre les traitements phytopharmaceutiques et/ou la biostimulation.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
16	**Tâche 7/14 – Décompactages profonds / sous-solages** Les prestations peuvent comprendre les décompactages profonds et/ou sous-solages.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
17	**Tâche 8/14 – Aérations** Les prestations peuvent comprendre les aérations.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
18	**Tâche 9/14 – Défeutrages** Les prestations peuvent comprendre les défeutrages.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
19	**Tâche 10/14 – Drainage de surface** Les prestations peuvent comprendre la réalisation de drainage de surface.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
20	**Tâche 11/14 – Scalpage de l'aire de jeux** Les prestations peuvent comprendre le scalpage de tout ou partie de l'aire de jeux.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
21	**Tâche 12/14 – Placages ou semis** Les prestations peuvent comprendre les placages ou le semis de tout ou partie de l'aire de jeux.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
22	**Tâche 13/14 – Entretien de l'arrosage** Les prestations peuvent comprendre l'entretien de l'arrosage, sa maintenance et les petites réparations.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
23	**Tâche 14/14 – Mise en jeux / préparation aux compétitions** Les prestations peuvent comprendre le suivi de la mise en jeux et/ou la préparation du terrain aux compétitions.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
24	**Diversité des tâches – Seuil Spécialisé** Au moins 8 des 14 tâches décrites par le référentiel doivent pouvoir être cumulées sur l'ensemble des attestations, avec 4 attestations minimum.	Tableau de correspondance tâches/attestations ; attestations détaillées.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
25	**Extension à d'autres sports – Limite** Les travaux d'entretien ou de régénération de sols équestres ou de golfs sont acceptés dans la limite d'une attestation sur 4, ou de 2 attestations dans le cas de plus nombreuses attestations.	Attestations ; tableau des références ; descriptifs des terrains.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
Extension						
26	**Sols équestres** Peuvent notamment être pris en compte, dans cette limite, les terrains de CSO en gazon, parcours de cross et pistes d'hippodrome.	Attestations ; certificats de capacité ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
27	**Golfs** Les travaux d'entretien ou de régénération de golfs peuvent être pris en compte dans la limite prévue par le référentiel.	Attestations ; certificats de capacité ; photographies.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
Critère d'attribution n° 1						
28	**Montant cumulé** Le montant cumulé des attestations atteint 120 000 € HT.	Attestations de travaux avec montants ; tableau récapitulatif.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
29	**Nombre d'attestations** Le montant de 120 000 € HT est justifié sur 4 attestations au minimum et 10 attestations au maximum.	Attestations ; tableau récapitulatif.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
30	**Ancienneté** Toutes les attestations sont datées de moins de 4 ans.	Attestations datées ; PV de réception ; certificats de capacité.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
31	**Variété** Les attestations présentent des travaux variés d'entretien et/ou de régénération.	Attestations détaillées ; tableau tâches/références.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
32	**Critère d'attribution n° 2 – Photographies** Trois à quatre photographies minimum par chantier sont jointes à chaque attestation de travaux pour une meilleure compréhension et appréciation des travaux.	Photographies identifiées et rattachées à chaque attestation.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
Critère d'attribution n° 3						
33	**Niveau de formation / expérience** Le chef d'entreprise apporte les justificatifs de son niveau de formation et/ou du niveau de formation d'un ou plusieurs de ses cadres ; diplômes ou expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans l'activité terrains de sport.	CV ; diplômes ; certificats de travail ; attestations employeur.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
34	**CV du dirigeant et d'un cadre** Le dossier comprend le CV du dirigeant et d'au moins un cadre, faisant clairement apparaître les années d'expérience dans l'activité terrains de sport et les diplômes obtenus.	CV détaillés ; diplômes ; certificats de travail.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
35	**Entreprise de moins de 20 salariés** Pour les entreprises de moins de 20 salariés, le cadre présenté peut être a minima un TAM 3.	Effectif ; organigramme ; contrat ; bulletin de salaire ; classification.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
36	**Voie 1 – Dirigeant et cadre(s)** Pour le dirigeant ainsi que pour le ou les cadres : a minima BTS Aménagements paysagers et 2 années d'expérience dans l'activité terrains de sport.	Diplômes ; CV ; certificats de travail.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
37	**Voie 2 – Dirigeant et cadre(s)** Pour tout autre diplôme de niveau 5 hors filière des métiers du paysage : 2 années minimum à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport, chef d'équipe TAM 4 minimum.	Diplôme niveau 5 ; CV ; certificats de travail ; justificatif de classification.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
38	**Voie 3 – Dirigeant et cadre(s)** À défaut : expérience minimum de 3 années à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport dans un établissement privé ou public.	CV ; certificats de travail ; attestations employeur.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
39	**Critère d'attribution n° 4 – Certiphyto** L'entreprise dispose d'au moins une personne titulaire d'un Certiphyto décideur valide, celui du dirigeant non salarié étant accepté, ou opérateur valide.	Certiphyto nominatif en cours de validité ; registre du personnel.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
Critère d'attribution n° 5						
40	**Ratio chef d'équipe** Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est présent par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Organigramme ; classifications ; bulletins ; feuilles d'affectation.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
41	**Classification 05** La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.	Effectif ; classification ; organigramme.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
42	**Critère d'attribution n° 6 – Cadre conducteur de travaux** Un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers est présent par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.	Organigramme ; CV ; contrats ; CA par activité ; fiches de poste.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
43	**Critère d'attribution n° 7 – Matériel spécifique** L'entreprise fournit la liste du matériel spécifique aux terrains de sport propre à l'entreprise.	Inventaire ; registre des immobilisations ; factures d'achat ; fiches techniques.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Terrains de sport en gazon naturel et hybride, entretien ?

- ◯ Oui
- ◯ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ◯ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- la maîtrise d'au moins 8 des 14 tâches d'entretien et de régénération prévues par le référentiel ;
- l'expérience récente et les montants de travaux réalisés : 120 000 € HT sur 4 attestations au minimum et 10 au maximum, toutes datées de moins de 4 ans ;
- les compétences et l'expérience du dirigeant et d'au moins un cadre, ou a minima d'un TAM 3 pour les entreprises de moins de 20 salariés ;
- la présence d'au moins une personne titulaire d'un Certiphyto décideur ou opérateur valide ;
- l'organisation de l'encadrement des équipes et de la conduite opérationnelle des chantiers ;
- le matériel spécifique aux terrains de sport détenu par l'entreprise.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.